



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 21 mars 2024

**Dossier n° : AE 24.0104**

**Demandeur : SCEA la PEYRADE**

**Date d'enregistrement de la demande : 19/02/24**

**Date limite de candidature : 19/05/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/06/24.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-ANTOINE	8,21	FAURE Cédric	Section A 161,277,
BOISSET	0,13	CAUMON J-François	Section AY 87,198,
MARCOLES	8,07	CAUMON J-François	Section E 30,31,32,49,50,166,
SAINT-ANTOINE	15,22	CAUMON J-François	Section C 15,47,238,239,262,310,311, 312, 321,323,351,355,490,
BOISSET	7,77	COMBIER Simone	Section AW 36,37,39,40,41,42,44,45, Section AX 3, Section AY 89,91,92,93,99,102,104,107, 199,
LEYNHAC	2,72	CAUMON Simone	Section A 167,171,175,
LEYNHAC	1,64	ROSTAING Michel	Section A 159,166,
LEYNHAC	0,55	LACOSTE André	Section A 168,
LACAPELLE-DEL-FRAISSE	1,2	THERON Elie	Section A 90,92,94,
MARCOLES	8,31	THERON Elie	Section B 94,102,104,105, 118,119,126,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :

<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière